Résolution sur le déni du droit à l’éducation et la répression des militants pour le droit à l’ éducation en Afghanistan, y compris le cas de Matiullah Wesa

2023/2648(RSP) - 20/04/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 529 voix pour, 2 contre et 11 abstentions, une résolution sur le déni du droit à l’éducation et la répression des militants pour le droit à l’éducation en Afghanistan, y compris le cas de Matiullah Wesa.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et les députés.

Pour rappel, le militant afghan pour l'éducation Matiullah Wesa, chef de l'organisation PenPath, a été arrêté avec plusieurs membres de sa famille par le régime taliban le 27 mars 2023 et reste détenu sans accès à sa famille ni possibilité de contester la légalité de sa détention. Les femmes et les jeunes filles sont confrontées à des persécutions fondées sur le genre et à des restrictions croissantes de leurs droits fondamentaux depuis la prise du pouvoir par les talibans, notamment en ce qui concerne l'éducation, la liberté de mouvement et le droit au travail. Elles ont été pratiquement exclues de tous les domaines de la vie publique.

L'Afghanistan est aujourd'hui le seul pays au monde qui refuse aux femmes et aux filles le droit d’être scolarisées au-delà du cycle primaire.

Dans sa résolution, le Parlement a déploré la persécution fondée sur le sexe et le recul spectaculaire des droits des femmes en Afghanistan. Il a dénoncé l'interdiction de l'enseignement secondaire et universitaire, ainsi que l'interdiction faite aux femmes de travailler dans des organisations non gouvernementales et à l'ONU.

Dans ce contexte, le Parlement a demandé aux autorités de fait afghanes:

- de libérer immédiatement et sans condition Matiullah Wesa et toutes les personnes emprisonnées pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. Il demande que leurs droits soient respectés, y compris leur accès aux membres de leur famille et à une représentation juridique;

- de respecter pleinement les droits et les libertés fondamentales des femmes et des filles et de leur permettre à nouveau de participer pleinement à la vie publique, sur un pied d’égalité et de manière effective;

- d'honorer leur propre engagement et de rétablir l'égalité d'accès des filles et des femmes à l'éducation.

La résolution a demandé au Service européen pour l'action extérieure et aux États membres d'exercer une pression diplomatique directe ou indirecte sur les autorités de fait afghanes pour obtenir la libération de Matiullah Wesa et d'autres militants détenus arbitrairement, notamment Rasul Abdi Parsi, Noorayel Kaliwal et Mortaza Behboudi.

Enfin, l'UE et ses États membres sont invités à accroître leur soutien aux groupes afghans qui dispensent une éducation aux femmes et aux filles, y compris par le biais d'options d'éducation alternatives, et à financer des programmes d’aide spécifiques pour l’enseignement en ligne et l’éducation communautaire.